

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

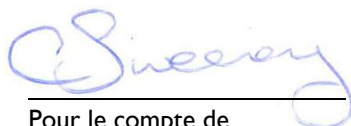
Les actionnaires de Janus Henderson Capital Funds plc sont informés par la présente que l'Assemblée Générale Annuelle (l'« Assemblée ») se tiendra dans les locaux d'Arthur Cox LLP, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, D02 T380, Irlande, le 5 août 2026 à 11h00 (heure irlandaise).

Un actionnaire peut désigner un mandataire spécial chargé d'assister à l'Assemblée et de voter à sa place. Un Formulaire de procuration est joint aux présentes, au cas où vous souhaiteriez vous faire représenter. Ce représentant ne doit pas obligatoirement être un actionnaire.

L'ordre du jour et les modalités de vote sont précisés dans le Formulaire de procuration.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature :



Pour le compte de
Bradwell Limited

Date :

2 juillet 2026

Siège social :

10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
D02 T380
Irlande

(Prière de ne pas renvoyer votre Formulaire de procuration à cette adresse. Veuillez renvoyer votre Formulaire de procuration à l'adresse indiquée sur le Formulaire en question et dans le délai qui y est spécifié.)

Janus Henderson Capital Funds plc

10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande

T +353 1 920 1000

W janushenderson.com

NOTES

- 1) Sauf instruction contraire, le Mandataire votera comme il le juge opportun.
- 2) Pour être valable, le formulaire de procuration doit être envoyé de façon à arriver, ou à être déposé, à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour l'assemblée.
- 3) Lorsqu'un actionnaire est une personne morale, le présent formulaire de procuration peut être revêtu soit de son sceau social, soit de la signature d'un dirigeant ou d'un mandataire autorisé à cet effet.
- 4) Pour les actionnaires omnibus/nominés qui, sans passer par les investisseurs sous-jacents, n'ont pas le pouvoir de voter, veuillez indiquer comment vous souhaitez que votre mandataire/représentant vote en insérant le nombre total de votes des investisseurs sous-jacents « pour » et/ou « contre » dans la case correspondante.
- 5) Si vous souhaitez désigner un mandataire autre que le Président de l'assemblée, veuillez préciser son nom et son adresse et rayer la mention « le Président de l'assemblée ».
- 6) Si la présente procuration est signée et renvoyée sans consigne de vote adressée au mandataire, cette personne votera ou s'abstiendra de voter à sa discrétion.
- 7) Dans le cas de porteurs conjoints, la voix du porteur prioritaire qui vote en personne ou par procuration est acceptée à l'exclusion des voix des autres porteurs conjoints et, à cette fin, la priorité est déterminée par l'ordre dans lequel les noms sont inscrits dans le registre des actionnaires au titre de la participation conjointe.
- 8) Toute modification apportée à la présente procuration doit être paraphée.
- 9) En cas de vote en ligne, vous recevrez un numéro de référence pour confirmer votre participation. Si vous ne recevez pas de numéro de référence, votre vote n'a pas été enregistré.
- 10) Les Actionnaires peuvent renvoyer un exemplaire signé du présent formulaire de procuration par courrier postal à Paragon Customer Communications, 7 Rue De Chaux, L-5324, Contern, Luxembourg, de façon à ce qu'il arrive au plus tard 48 heures avant l'heure de ladite assemblée générale. Un formulaire de procuration peut aussi être envoyé par e-mail à la Société à l'attention du Secrétaire de la Société à l'adresse JanusHendersonvoting@paragon-cc.lu. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un actionnaire d'assister et de voter en personne à l'AGA.
- 11) Chaque actionnaire ayant le droit de participer et de voter à l'assemblée susmentionnée est habilité à nommer un mandataire pour participer, s'exprimer et voter en son nom. Une personne morale peut désigner un représentant autorisé chargé de participer, de s'exprimer et de voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Pour les investisseurs suisses, FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD., située à Feldeggsstrasse 12, 8008 Zurich, est le représentant suisse de la Société. L'Agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse. L'Extrait du Prospectus pour la Suisse, les Documents d'informations clés, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant suisse.

Pour les investisseurs allemands, Janus Henderson Investors Europe Société Anonyme (« JHIESA »), 78 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB), et le Prospectus ainsi que les documents d'informations clés pour les produits d'investissement packagés de détail fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation, l'acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.

Pour les investisseurs belges, le prestataire de services de facilités est Janus Henderson Investors Europe Société Anonyme (« JHIESA »), 78 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Les DIC de PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts ainsi que le rapport et les comptes annuels révisés (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.